

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
- - -  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
21 Octobre 2016**

**OBJET :** Commune des Pennes-Mirabeau - Aménagement de la Vieille Route de la Gavotte - Réaffectation d'une aide exceptionnelle allouée au titre des Equipements Structurants 2014.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de réaffecter la subvention allouée à la commune des Pennes-Mirabeau, à titre exceptionnel, pour la rénovation de l'église Saint Blaise au profit de l'aménagement de la Vieille Route de la Gavotte, soit une subvention de 550 000 € sur une dépense subventionnable de 1 100 000 € HT, conformément au détail joint en annexe 1,
- d'approuver le désengagement consécutif, selon le détail indiqué en annexe 2,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune des Pennes-Mirabeau, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver le montant de l'affectation et sa modification comme indiqué dans le rapport.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme n°2014-10434S prévue au chapitre 204 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée